ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 15830

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers des boissons énergisantes. Un pourcentage important d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, de l'ordre de 30 % à 50 %, semblent consommer plus ou moins régulièrement des boissons énergétiques. Cet effet de « mode » n'est pas sans conséquence pour les jeunes consommateurs : en effet de nombreux rapports ont mis en évidence que leur consommation n'est pas sans danger. Les rapports sont unanimes et tous relèvent des effets secondaires multiples (convulsions, tachycardie, troubles du rythme cardiaque, hypertension artérielle, diabète, troubles du sommeil, troubles du comportement). Cette consommation qui ne cesse de s'accroître soulève l'inquiétude de nombreux professionnels de santé, c'est pourquoi il souhaiterait obtenir l'avis et les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis 2010, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), dans le cadre du dispositif de nutrivigilance, suit et recueille les effets indésirables suspectés d'être liés à la consommation des boissons énergisantes. Ces boissons censées « mobiliser l'énergie », contiennent généralement des ingrédients tels que taurine, caféine, guarana, ginseng, vitamines qui stimulent le système nerveux. Certains modes de consommation courants de ces boissons (activité sportive, consommation en mélange avec de l'alcool) pourraient être associés à des risques cardio-vasculaires lors d'exercices physiques intenses et de perception amoindrie des effets liés à l'alcool. L'ANSES a reçu récemment plusieurs signalements d'effets indésirables suspectés d'être liés à la consommation de boissons énergisantes, notamment lors de la consommation de ces boissons en association avec de l'alcool. La ministre des affaires sociales et de la santé a demandé à l'ANSES de poursuivre activement sa vigilance sur les boissons énergisantes. L'ANSES a mis en place un processus d'évaluation et le groupe de travail qui y a été dédié, instruit les cas rapportés par les professionnels de santé et ceux recueillis par les centres antipoison et de toxicovigilance à la suite de la surveillance mise en place depuis 2008 et confiée à l'institut de veille sanitaire (InVS). Cette expertise comprend aussi une analyse de la littérature scientifique et auditionne les professionnels du secteur. Les résultats de cette expertise sont attendus pour la fin du premier semestre 2013. Par ailleurs, à la demande de la ministre, l'ANSES a lancé une étude sur les habitudes de consommation des boissons énergisantes afin de mieux cibler les messages de prévention. La ministre prendra alors les mesures appropriées à la lumière de l'expertise de l'ANSES en liaison avec les ministères chargés de l'économie et de la consommation.

Données clés

Auteur : M. Gérald Darmanin
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15830
Rubrique : Consommation

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE15830

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 676
Réponse publiée au JO le : 25 juin 2013, page 6646